

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ EVERBRITE

Selon la réglementation 1907/2006/EC - révision 453/2010 (REACH)

Revision No. 1

Date d'impression 04/06/2015

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

SECTION 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1.1. Identification du produit

Nom du produit EVERBRITE
Code du produit 0169GX1 (CLP)

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Désinfectant. Nettoyant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse e-mail fratech@nch.com
Site internet www.chemaqua.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

01 64 60 32 00 (Heures de bureau). Numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59
Poison centre ORFILA : 01 45 42 59 59

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conforme à la directive (EC) No 1272/2008 (CLP/GHS) et ses adaptations

Irritation cutanée: Catégorie 2
Lésions oculaires graves: Catégorie 1
Aquatique aiguë: Catégorie 1
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Xi - Irritant
N - Dangereux pour l'environnement
R41 Risque de lésions oculaires graves.
R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

2.2. Éléments d'étiquetage

Classification conforme à la directive 67/548EEC - 1999/45 EC

Contient DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE & isotridecanol éthoxylate.

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée.
H318 - Provoque des lésions oculaires graves.
H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Conseils de prudence

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P391 - Recueillir le produit répandu.

Tenir hors de portée des enfants.

A usage professionnel.

Utilisez les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit.

(Uniquement sur la FDS)

P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer

la peau à l'eau/se doucher.

P332 + P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P362 + P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P501 - Dispose of contents / container to hazardous or special waste collection point in accordance with local regulation.

2.3. Autres dangers

Pas de danger additionnel identifié

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

SECTION 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2. Mélanges

Composant	No.-CAS	EC N°.	EU - REACH reg number	Pour cent en poids	Classification	EU - GHS/CLP	Notes
isotridecanol éthoxylate	69011-36-5		01- 2119976362-32	5 - < 10	Xn; R22 R41		
DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE	7173-51-5	230-525-2	Biocidal active	3 - < 5	Xn; R22 C; R34 N;R50	Acute Tox. 4 (H302) Skin Corr. 1B (H314)	
EDTA tétrasodique	64-02-8	200-573-9	01- 2119486762-27	1 - < 3	Xi; R41 Xn; R20/22	Acute Tox. 4 (H302) Eye Dam. 1 (H318)	
ISOPROPYL ALCOHOL	67-63-0	200-661-7	01- 2119457558-25	1 - < 3	F; R11 Xi; R36 R67	Flam. Liq. 2 (H225) STOT SE 3 (H336) Eye Irrit. 2 (H319)	
SODIUM CARBONATE	497-19-8	207-838-8	01- 2119485498-19	1 - < 3	Xi; R36	Eye Irrit. 2 (H319)	
BORAX DECAHYDRATE	1303-96-4		01- 2119490790-32	< 1	Repr.Cat.2; R60-61	Repr. 1B (H360FD)	

Ce mélange contient une substance extrêmement préoccupante à une concentration supérieure à 0,1 % en masse. Un facteur M de 10 à CAS7173-51-5 a été considérée pour la classification de ce produit. Pour toutes les mentions de danger et des phrases de risques mentionnés dans cette section, voir le texte complet dans la section 16. Les classifications SGH / CLP pour les substances sont inscrites une fois qu'elles ont été harmonisées selon le règlement REACH n° 1907/2006.

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Contact avec les yeux

En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Faire immédiatement appel à une assistance médicale.

Contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon, en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

Ingestion

Se rincer la bouche à l'eau. Ne PAS faire vomir. En cas d'ingestion consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Inhalation

En cas d'exposition à de fortes concentrations de vapeur ou brouillard, aller à l'air libre. Consulter un médecin si apparition d'une irritation ou une difficulté à respirer.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons. Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique. Le produit provoque des brûlures des yeux, de la peau et des muqueuses.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**5.1. Moyens d'extinction**Moyen d'extinction approprié

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Utilisation: Eau pulvérisée. Mousse. Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre sèche.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

Le matériel peut créer des conditions glissantes. Possibilité de nocivité pour la vie aquatique. Eviter le rejet dans l'environnement.

5.3. Conseils aux pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire et un équipement complet de protection.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8. Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Le matériel peut créer des conditions glissantes. Ventiler la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter que le produit pur ne soit rejeté dans les eaux de surface et dans le réseau d'assainissement. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyageMéthodes de confinement

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale / nationale (voir section).

Méthodes de nettoyage

Nettoyer de préférence avec un détergent, ne pas utiliser de solvant.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Eviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Assurer une ventilation adéquate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans le conteneur original.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

SECTION 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**8.1. Paramètres de contrôle**Limites d'exposition

Si les vapeurs, fumées ou brouillards sont générés, leur concentration dans la zone de travail doit être réduite au niveau le plus bas raisonnable. Pour les substances.

Composant	Union Européenne	Royaume Uni	France	Allemagne	Belgique
ISOPROPYL ALCOHOL		STEL: 500 ppm STEL: 1250 mg/m ³ TWA: 400 ppm TWA: 999 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 980 mg/m ³	AGW: 200ppm AGW: 500mg/m ³ Peak: 400ppm Peak: 1000mg/m ³ TWA: 200ppm TWA: 500mg/m ³ BGW: 25mg/L	400 ppm STEL; 1000 mg/m ³ STEL 200 ppm TWA; 500 mg/m ³ TWA
BORAX DECAHYDRATE		STEL: 15 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		6 mg/m ³ STEL (as borate) 2 mg/m ³ TWA (as borate)

Composant	Autriche	Suisse
ISOPROPYL ALCOHOL	STEL: 800 ppm STEL: 2000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³	STEL: 400 ppm STEL: 1000 mg/m ³ TWA: 200 ppm TWA: 500 mg/m ³
BORAX DECAHYDRATE		STEL: 5 mg/m ³ TWA: 5 mg/m ³

8.2. Contrôles de l'exposition

Paramètres de contrôle

Fournir une fontaine oculaire. Fournir des installations de lavage.

Mesures d'ordre technique

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Utiliser des équipements de protection individuelle (EPI) conformément à la directive 89/686/EEC

Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. Conforme à EN 141 (vapeurs organiques).

Protection des mains

Porter des gants de protection conforme à la norme EN 374. Type de gants suggérés: Utilisation de courte durée, par exemple contacts occasionnels ou protection contre les éclaboussures. Caoutchouc nitrile (0.4 mm). Utilisation en trempage ou par immersion; Gants résistants aux solvants (caoutchouc butyle). Caoutchouc fluoré. Temps de passage minimal de la matière constitutive du gant (niveaux de performance 4, temps de passage: > 120 min). La conformité et la durabilité d'un gant dépendent de facteurs d'utilisation tels que la fréquence et durée de contact, la résistance à la température et aux agents chimiques. L'utilisation d'un gant de protection chimique peut être beaucoup plus courte que le temps de pénétration déterminé par des essais. Pour la durée d'utilisation des gants, se référer aux recommandations du fabricant.

Protection de la peau

La protection du corps doit être choisie basée sur un niveau d'activité et d'exposition, p.ex. article chaussant (chaussures, bottes), tablier à manches longues, combinaison imperméable.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales. Approuvé selon EN 166. Pour des volumes importants, l'écran facial doit être utilisé.

Considérations générales d'hygiène

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Les informations ci-dessous indiquent des valeurs typiques et ne constituent pas une spécification

Aspect	Incolore	Densité	1.02
État physique	Liquide	Solubilité	Soluble dans l'eau
Odeur	Amine légère	Température d'auto-inflammabilité	Non combustible.
pH	12	Viscosité	Fluide
Point/intervalle de fusion	-5 °C	Propriétés explosives	Pas d'information disponible
Point/intervalle d'ébullition	100 °C	Propriétés comburantes	Pas d'information disponible.
Point d'éclair	Sans rapport	Teneur (%) en COV (composés organiques volatils)	< 2%
Taux d'évaporation	Pas d'information disponible.		
Limites d'inflammation dans l'air en %	Pas d'information disponible.		
Pression de vapeur	Pas d'information disponible.		
Densité de vapeur	Pas d'information disponible.		

9.2. Autres informations

Pas d'autre information disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Non considéré comme hautement réactif. Voir plus d'information ci-après.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange lui-même ne réagira pas dangereusement ou ne polymérisera pas pour créer des conditions dangereuses dans les conditions normales d'utilisation

10.4. Conditions à éviter

Pas de conditions à remarquer spécialement

10.5. Matières incompatibles

Oxydants. Agents réducteurs. Acides forts. Agents de surface anioniques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Sans, dans des conditions de stockage et d'utilisation normale

Exposé à de hautes températures, le mélange peut émettre des produits de décomposition dangereux tels que monoxyde ou dioxyde de carbone, fumées et ou oxyde d'azote. Oxydes de sodium.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Composant	DL50 oral	DL50 dermal	LC50 (CL50) par inhalation
isotridecanol éthoxylate	500 mg/kg (rat)	>2000 mg/kg (rabbit)	
DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE	= 238 mg/kg (Rat)	= 3342 mg/kg (Rabbit)	
EDTA tétrasodique	= 1658 mg/kg (Rat)		
ISOPROPYL ALCOHOL	= 1870 mg/kg (Rat)	= 4059 mg/kg (Rabbit)	= 72600 mg/m ³ (Rat) 4 h
SODIUM CARBONATE	= 4090 mg/kg (Rat)		= 2300 mg/m ³ (Rat) 2 h
BORAX DECAHYDRATE	= 2660 mg/kg (Rat) = 3493 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit) > 10000 mg/kg (Rabbit)	

Sensibilisation

Pas d'information disponible.

Contact avec la peau

Peut causer des rougeurs ou des démangeaisons. Peut causer des brûlures par contact prolongé ou répété.

Inhalation

L'inhalation de pulvérisations peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec les yeux

Peut causer des brûlures qui peuvent entraîner des dommages permanent de l'œil.

Cancérogénicité

Ce produit ne contient pas de substance cancérigène connue

Effets mutagènes

Ce produit ne contient pas de substance mutagène connue

Effets sur la reproduction

Contient des substances avec un effet connu sur la reproduction en dessous de seuil de classification.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Informations sur le produit

Le produit lui-même n'a pas été testé.

Effets écotoxicologiques

Contient une/des substance(s) connue((s) dangereux(es) pour l'environnement aquatique. Les valeurs de pH>10,5 peuvent être fatales aux poissons ou autres organismes aquatiques.

Composant	Toxicité pour les poissons	Daphnie	Toxicité pour les algues
isotridecanol éthoxylate	LC50 1 - 10 mg/l Leuciscus idus 96h	EC50 1 - 10 mg/l 48h	EC50 1 - 10 mg/l 72h
DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE	LC50 = 0.19 mg/L Fathead minnow 96 h	= 0.062 mg/L 48 h	EC50 = 0.026 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
EDTA tétrasodique	LC50 = 41 mg/L Lepomis macrochirus 96 h LC50 = 59.8 mg/L Pimephales promelas 96 h	= 610 mg/L 24 h	EC50 = 1.01 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h
ISOPROPYL ALCOHOL	LC50 = 11130 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 9640 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 > 1400000 µg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 13299 mg/L 48 h	EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50 > 1000 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h
SODIUM CARBONATE	LC50 310 - 1220 mg/L Pimephales promelas 96 h LC50 = 300 mg/L Lepomis macrochirus 96 h	= 265 mg/L 48 h	EC50 = 242 mg/L Nitzschia 120 h
BORAX DECAHYDRATE	LC50 = 340 mg/L Limanda limanda 96 h	1085 - 1402 mg/L 48 h	EC50 2.6 - 21.8 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50 = 158 mg/L Desmodesmus subspicatus 96 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Les propriétés éco toxicologiques sont propres à une substance: bioaccumulation, persistance et dégradabilité. L'information est donnée pour la/les substance (s) du mélange. Le(s) agent(s) tensioactif (s) contenus dans ce mélange respecte (nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données à l'appui de cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et sera mis à leur disposition, à leur demande ou à la demande du producteur de détergents.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation peu probable. Information sur les composants ci-dessous.

Composant	log Pow
ISOPROPYL ALCOHOL	0.05

12.4. Mobilité dans le sol

Soluble dans l'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les composants de la formulation ne répondent pas aux critères de classification PBT et vPvB. Comme définit selon la réglementation EC 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Pas de données disponibles

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1. Méthodes de traitement des déchets

déchets

Déchets de résidus / produits non utilisés

Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. Ne pas décharger dans l'environnement.

Emballages contaminés

Vider les restes. Rincer à l'eau. Les récipients vides doivent être mis à la disposition des centres de traitement pour leur recyclage ou leur élimination.

N° de déchet suivant le CED

Les codes de déchets suivants EWC/AVV peuvent être applicables

07 06 01* Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses

Autres informations

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1, 14.2, 14.3, 14.4.

IMDG/IMO

N° ONU	UN3082
Nom d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
No EMS	F-A, S-F

ADR / RID

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code de classification	M6
Quantité limitée	5 L
Catégorie (Code tunnel)	3 (E)

IATA/ICAO

N° ONU	UN3082
Classe de danger	9
Groupe d'emballage	III
Code ERG	9L

14.5. Dangers pour l'environnement

Pour le transport, le mélange est dangereux pour l'environnement

Ce produit est un polluant marin selon les critères de IMDG/IMO

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

L'emballage n'est pas typiquement transporté par IBC's

Informations complémentaires

Les informations ci-dessus sont basées sur la dernière réglementation de transport, ADR pour la route, RID pour le chemin de fer, IMDG pour la mer, et IACO/IATA pour les airs

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Cette mélange a été classée en conformité avec la Réglementation EC 1272/2008 (CLP) et ses adaptations

Le mélange est classé comme dangereux conformément à la directive 1999/45/CE. La directive 2009/2/EC selon la 31^{ème} adaptation de la

directive 67/548/EEC (produits dangereux) a été prise en compte. Cette préparation est un détergent et satisfait à la réglementation sur les détergents (EC) N° 648/2004. Ce produit est à utilisation biocide.

Code l'environnement - Installations Classées : Applicable selon les quantités

Tableaux des maladies professionnelles

Composant	RG
ISOPROPYL ALCOHOL	RG 84
BORAX DECAHYDRATE	RG 5, RG 14, RG 15, RG 15bis, RG 20bis, RG 14, RG 20bis, RG 65, RG 20, RG 20bis, RG 26, RG 34, RG 65

Classification WGK

Classe risque aquatique (WGK allemand): WGK 2 (présente un danger pour l'eau), Classification selon VwVwS

L'étiquetage des détergents pour le contenu (Règlement (CE) 648/2004 et 907/2006)

5 - 15% agents de surface non ioniques, < 5% EDTA et sels, désinfectants

Etiquetage biocide (Réglementation 1896/2000, 1687/2002, 2032/2003, 1048/2005, 1849/2006, 1451/2007, 528/2012 - Directive 98/8/EC)

Matières actives: DIDECYLDIMETHYLAMMONIUM CHLORIDE 45.0 g/Kg Type de produit: TP 02 TP 04

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique a été effectuée pour ce mélange par le fournisseur

SECTION 16. AUTRES DONNÉES

Texte des phrases H mentionnées sous l'article 3

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H302 - Nocif en cas d'ingestion. H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges. H360FD - Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 3

R11 - Facilement inflammable. R22 - Nocif en cas d'ingestion. R34 - Provoque des brûlures. R36 - Irritant pour les yeux. R41 - Risque de lésions oculaires graves. R50 - Très toxique pour les organismes aquatiques. R60 - Peut altérer la fertilité. R61 - Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant. R67 - L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. R20/22 - Nocif par inhalation et par ingestion.

Classification et procédure utilisée pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul. H315 - Provoque une irritation cutanée. H318 - Provoque des lésions oculaires graves. Méthode de sommation. H400 - Très toxique pour les organismes aquatiques.

Préparé par Austen Pimm

Date de création 02/02/2015

Date de révision 02/02/2015

Sommaire de la révision

SDS mise-à-jour

Abréviations

REACH: Enregistrement, évaluation et autorisation des produits chimiques

EU: Union européenne

EC: Commission européenne

EEC: Communauté économique européenne

UN: Nations unies

CAS: Chemical Abstracts Service

PBT: Persistant, Bio-accumulable, Toxique

vPvB: très Persistantes et très Bio-accumulables

LC50: Concentration létale médiane

LD50 : Dose létale médiane

EC50: Concentration efficace médiane

LogPow: LogP octanol/eau

VwVwS: Verwaltungsvorschrift wassergefährdende Stoffe (règlement administratif allemand des substances représentant un risque pour les eaux de surface : Allemagne)

WGK: Wassergefährdungskategorie (Classement de pollution des eaux).

AVV: Abfallverzeichnis-Verordnung (Code de déchet)

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route (European agreement governing the international carriage of dangerous goods by road)

IMDG: Maritime international des marchandises dangereuses

IATA: Association internationale du transport aérien

ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer; (Regulations concerning the International carriage of Dangerous goods by rail)

EmS: Consignes d'Urgence pour les navires transportant des marchandises dangereuses

ERG: Guide des mesures d'urgence

IBC: Grand récipient pour vrac

IUCLID / RTECS Base de données internationale sur les informations chimiques unifiées / Registre des effets toxiques des substances chimiques

GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

EDTA: Acide éthylènediamine tétraacétique

VOC: Composés organiques volatiles

w/w: Fraction massique

DMSO: Sulfoxyde de diméthyle

OECD: Organisation de coopération et de développement économiques

STEL: Limite d'exposition à court terme

TWA: Moyenne pondérée dans le temps
BGW: Biologischer Grenzwert (Allemand)
NGV: Moyenne pondérée dans le temps
AGW: 'Arbeitsplatzgrenzwert' (valeurs limites au poste de travail, Allemagne)

Information supplémentaire

Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales

Les résultats des tests de composants présentés dans les sections 11 et 12 sont généralement fournis par ChemADVISOR et assemblés à partir de sources de documentations accessibles au public, par exemple IUCLID / RTECS

Clause de non-responsabilité

Les informations fournies sur cette Fiche de Données de Sécurité sont exacts au meilleur de nos informations et connaissances à la date de sa publication. Les informations ne sont données qu'à titre indicatif pour la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport, élimination et le rejet et ne doit pas être considérée comme une garantie ou spécification de qualité. Les informations concernant uniquement le produit spécifique et ne peut être valable pour ce produit utilisé en combinaison avec d'autres matières ou dans tout processus, sauf mention contraire dans le texte

Fin de la Fiche de Données de Sécurité